

III. Justification d'un Guide de recommandations

A. ... pour répondre à quelle demande ?

L'OABA connaissait le projet de Guide des professionnels et savait qu'il serait très complet, volumineux et par conséquent serait de façon très probable non lu par les RPA. Ceux-ci allaient devoir passer une formation pour être titulaires de ce titre, néanmoins, ne connaissant pas la nature de celle-ci, il semblait pertinent de concevoir un guide fondé principalement sur la réglementation mais agrémenté des propres recommandations de l'OABA relatives à la protection animale, constituant donc des informations normatives, également axées sur l'augmentation de la sécurité des opérateurs au contact des animaux.

Lors du stage de 3^e année à l'école vétérinaire effectué à l'OABA, le président Jean-Pierre Kieffer a proposé de concevoir un tel guide. L'idée première a été d'en faire un guide très illustré, de façon à rendre les recommandations accessibles à un grand nombre.

La demande de la réalisation d'un tel guide a également été faite par quelques abattoirs, souhaitant améliorer leurs conditions d'abattage et le niveau de formation de leurs employés. À noter la volonté de collaboration de ces abattoirs.

B. Fondements scientifiques du Guide

Le Guide des professionnels n'ayant, en 2011, pas encore été diffusé, ne serait-ce qu'en l'état de projet, les recherches ont été dans un premier temps fondées sur les documents disponibles à l'OABA, et sur différentes thèses et textes de réglementations en relation avec la protection animale.

Il se trouve, *a posteriori*, que ces fondements s'avèrent être globalement les mêmes que ceux qui ont servi aux professionnels. Ils sont d'ordre éthologique principalement, mais aussi physiologique, médical, et réglementaire.

Le premier fondement du Guide repose sur un principe de base qui reprend la définition du bien-être animal proposée par le Farm Animal Welfare Council en 1992 (FAWC, 2003). Ainsi, les recommandations générales pour que ceux qui utilisent les animaux leur garantissent d'éviter toute souffrance, sont contenues dans ces 5 libertés fondamentales :

- absence de douleur, de lésion ou de maladie, grâce à des moyens de prévention, de diagnostic rapide et de traitement ;
- absence de stress climatique ou de sources d'inconfort physique, grâce à un environnement approprié incluant un abri et une zone de repos confortables ;
- absence de faim, de soif ou de malnutrition, grâce à un accès à de l'eau fraîche et un régime permettant le maintien d'une bonne santé et vigueur ;
- absence de peur et de stress, grâce à des conditions évitant toute souffrance mentale ;
- possibilité d'exprimer des comportements propres à chaque espèce, grâce à un espace de vie suffisant et la compagnie de ses semblables lorsqu'approprié.

En effet, selon l'INRA (2009), il est très probable que la douleur chez l'animal possède les mêmes « finalités » adaptatives, les mêmes fonctions à finalité de protection que la douleur humaine et qu'elle soit tout aussi importante (vitale ou primordiale) pour l'animal qu'elle peut l'être pour l'homme.

Bien que la douleur soit une sensation désagréable, elle a une forte « valeur biologique » puisqu'elle favorise la survie de l'individu. En effet, la douleur informe un individu qu'un dommage tissulaire a lieu, va avoir lieu ou a déjà eu lieu, ce qui va lui permettre de réagir pour arrêter, éviter ou réduire ce dommage qui risquerait de compromettre sa santé. Pour lutter contre la douleur il est essentiel de pouvoir l'identifier et si possible, de mesurer son intensité. Chez l'homme, la douleur est une expérience personnelle qu'il est difficile de communiquer et d'évaluer et il est admis que la meilleure évaluation est l'auto-évaluation qui repose sur la communication verbale ou écrite. Chez l'animal, cette auto-évaluation n'est évidemment pas possible et il faut utiliser des critères comportementaux ou physiologiques (hétéro-évaluation) comme cela se fait chez le bébé, le jeune enfant ou les personnes en état de démence avancée.

Le problème est complexe et de très nombreuses revues bibliographiques ou Guides d'évaluation ont été consacrés à la douleur chez l'animal en s'appuyant essentiellement sur des exemples pris chez les mammifères. Les critères retenus présentent de fortes analogies avec ceux utilisés chez l'homme et évoluent de la même façon en réponse à l'emploi de substances anesthésiques ou antalgiques. Le rat et la souris sont très souvent utilisés pour tester les médicaments destinés à soulager ou à supprimer la douleur chez l'homme. Chez les mammifères, l'innervation des tissus et les mécanismes de la douleur sont proches de ceux observés chez l'homme si bien que l'on considère que des lésions sources de douleur chez l'homme sont sources de douleur chez l'animal.

Les données acquises par les neurosciences et les études comportementales indiquent que les concepts douleur, détresse et souffrance ne recouvrent pas exactement ni les mêmes mécanismes, ni les mêmes sensations ou perceptions

En 1997, Molony et Kent (1997) ont proposé une définition de la douleur applicable aux animaux non humains : « *la douleur est une expérience sensorielle et émotionnelle, représentée par la « conscience d'alerte » que l'animal a de la rupture ou de la menace de rupture de l'intégrité de ses tissus* ». Elle engendre des réactions et réponses comportementales typiques notamment chez les bovins. L'animal tentera de rétablir l'équilibre initial. Si ce n'est pas possible, cela engendra chez lui de la détresse.

Les principaux objectifs du Guide sont donc d'éviter toute détresse, douleur ou souffrance aux animaux depuis le déchargement jusqu'à la mise à mort, et de faire en sorte que chaque animal soit bien inconscient au moment de celle-ci, tout en garantissant la sécurité des opérateurs.

Améliorer le cheminement des bovins au sein de l'abattoir passe par un approfondissement de nos connaissances en termes de perceptions sensorielles des bovins afin de pouvoir, d'après Grandin (1989) :

- mieux les approcher ;
- mieux les déplacer ;
- faciliter leur manipulation ;
- assurer la sécurité du personnel.

Ainsi, par exemple, Grandin a établi que le bétail avait un grand angle de vision, et était facilement effrayé par des ombres ou des distractions en mouvement hors des rampes de passage. Des parois solides de part et d'autre de ces rampes réduisent leur agitation et excitation. Le bruit devrait être minimal car les animaux ont une ouïe sensible. Les bovins et les moutons sont des animaux grégaires et l'isolement d'un individu doit être évité.

Ce Guide insiste particulièrement sur le point de l'étourdissement avant la saignée. En effet, l'objectif de l'étourdissement est d'induire un état d'inconscience et d'analgésie, pour que l'animal n'exprime pas de réaction de peur, d'inconfort ou de douleurs provoquées par les procédés relatifs à la saignée.

En ce qui concerne l'évaluation de la perte de conscience chez les bovins, en conditions d'abattoir, peu de signaux fiables sont utilisables et faciles à observer rapidement, du fait de l'accès visuel limité au corps de l'animal, et en particulier à sa tête et donc il n'y a pas de possibilité d'imagerie ou d'évaluation de l'activité électrique cérébrale, d'après l'ANSES (2012). Les différents signes moteurs observables sont les suivants :

- la perte de la posture debout (effondrement dû à la perte d'intégration de la stabilité posturale par le cortex cérébral suite à l'anesthésie ; il s'agit d'un signe précoce et non définitif), d'après Gregory (2005) ;
- l'absence de réflexe cornéen (en réponse au toucher léger de la cornée ; réflexe passant par le tronc cérébral s'il y a conscience), d'après Cruccu *et al.* (1997) ;
- l'absence de respiration rythmique (dont le centre est situé dans le tronc cérébral) suite à des mouvements respiratoires profonds agoniques (« gasp »), d'après Lowry *et al.* (1964), Lipton (1999), Safar et Tisherman (2002), Madl et Holzer (2004) et Von Holleben *et al.* (2010) ;
- la langue pendante et flasque, d'après Von Holleben *et al.* (2010).

Il existe également des signes indicateurs de conscience chez les bovins selon Von Holleben (2010), tels que la fermeture des paupières à l'approche rapide d'un objet visuel potentiellement menaçant, et la poursuite coordonnée des deux yeux, face à un objet en déplacement dans le champ visuel (suivi du regard).

D'après Chupin *et al.* (2001), les études montrent que la formation des employés de l'abattoir rend leurs attitudes envers les animaux positives et améliore de ce fait le respect de la protection animale. Plus l'homme est effectivement mis en sécurité et le ressent comme tel, moins il est agressif envers les animaux. Des employés formés sont mieux avertis et connaissent de ce fait mieux les risques de leur métier. Ils pourront ainsi mieux se protéger. Les situations compromettant la bientraitance viennent souvent du fait que les employés se sentent menacés par l'animal au cours de l'abattage, d'où le fait que l'accent sur la sécurité du personnel soit également mis dans le Guide.

D'après Allmendinger (2008), les établissements d'abattage ont tout intérêt à dispenser une formation de qualité, régulière et actualisée, à leurs employés ; l'intérêt est net en protection animale mais aussi sur le plan économique. La sensibilisation du personnel d'abattoir à la bientraitance des bovins passe par l'explication :

- du comportement des bovins et des manipulations à adapter en conséquence (mouvements lents, pas de cris, notion de zone de fuite, etc.) ;
- des raisons qui existent de limiter l'utilisation de la pile électrique ;
- des techniques d'étourdissement : raisons de l'étourdissement (notion d'insensibilité et d'inconscience), emplacement du pistolet ou de la pince par rapport au cerveau (à l'aide de schémas pratiques de têtes de bovins), vérification de l'efficacité, attitude à adopter en cas d'échec ;
- des techniques de saignée (seulement sur animal inconscient dans le cas de l'abattage classique) et d'accrochage (seulement sur animal inconscient, dans le cas de l'abattage rituel et classique) ;
- des notions de qualité de la viande (viandes « DFD² », ecchymoses, pétéchiées, etc.) et du rôle à jouer par les employés pour améliorer la qualité ;
- des notions législatives rappelant ce qu'il est interdit de faire.

C'est précisément tous ces points que le Guide aborde.

C. Quelles étapes dans la conception ?

1. Conception d'un plan : quels thèmes aborder ?

En France, l'abattage rituel est un sujet sensible soumis à diverses polémiques, notamment d'ordre politique, et sa réglementation est en constant mouvement. Par conséquent, il était difficile d'évoquer cet aspect dans le Guide, d'autant plus que l'OABA diffuse déjà régulièrement une mise à jour d'une plaquette de quelques pages évoquant les principales recommandations à ce sujet.

En outre, l'OABA considère que l'abattage sans étourdissement est incompatible avec la notion de protection animale, quelle que soit la façon dont il est réalisé. L'ANSES (2012) souligne que les experts eux-mêmes rappellent que l'étourdissement avant la jugulation est la pratique la plus respectueuse de la protection des animaux.

Par conséquent, le Guide de recommandations concerne l'abattage idéal d'un point de vue bien-être animal, donc avec étourdissement.

Contrairement au Guide des professionnels, le Guide réalisé en collaboration avec l'OABA n'aborde pas que l'espèce bovine, mais aussi les ovins et caprins. En revanche, il n'évoque pas le cas des porcins, très différent, et encore moins celui des volailles, beaucoup plus spécifique. Le but était également de faire un guide assez concis ; il arrive à une cinquantaine de pages illustrées, ce qui semble être la limite pour ne pas rebuter le lecteur.

Les experts du GECU soulignent l'importance de certains éléments relatifs à l'abattage, dont la prise en compte conditionne fortement le respect de la protection animale en abattoir :

- la formation des différents personnels de la chaîne d'abattage, élément crucial pour la compréhension et l'appropriation des règles de protection animale ;
- la technique de jugulation adoptée ;
- le matériel, qui doit être de qualité et adapté à la situation.

Le Guide des professionnels considère 5 paramètres pouvant influencer sur le bien-être animal à l'abattoir, il s'agit des 5M « Milieu, Main d'œuvre, Matériel, Matière (animaux), Méthode ». Notre

² DFD : Dark Firm Dry. La viande DFD peut aussi être appelée viande à "pH élevé" en raison de l'épuisement des réserves musculaires de glycogène de l'animal avant l'abattage.

Guide va à l'essentiel et se focalise uniquement sur les paramètres que les opérateurs peuvent influencer. Ainsi, il ne fait que rarement figurer des recommandations quant aux locaux, qui ne dépendent pas du bon-vouloir des opérateurs.

Le plan adopté suit les différentes étapes par lesquelles cheminent les animaux qui arrivent à l'abattoir. Ainsi, le Guide traite successivement de ces thèmes :

- Déchargement des animaux ;
- Réception - Animaux non transportables ;
- Conduite des animaux ;
- Inspection *ante-mortem* ;
- Identification ;
- Logement en stabulation ;
- Reprise des animaux – Amenée ;
- Etourdissement
 - Box d'étourdissement ;
 - Méthodes d'étourdissement ;
 - Conscience et inconscience ;
 - Maintenance du matériel ;
- Affalage et suspension ;
- Saignée ;
- Recommandations sur l'étourdissement avant la mise à mort ;
- Cas de l'abattage d'urgence.

Il traite également des références réglementaires sur lesquelles le Guide s'appuie, de la définition du bien-être, de la conséquence du stress ou mal-être sur la qualité de la viande, des particularités du comportement animal et des postures du bovin, en rapport avec la sécurité du bouvier. Ceci afin de justifier réglementairement et scientifiquement les points de recommandations, d'expliciter les besoins spécifiques des animaux et de montrer les relations de cause à effet sur la qualité de la viande.

Les étapes d'interactions avec les opérateurs particulièrement concernées par la protection animale sont la conduite des animaux depuis le déchargement jusqu'à l'amenée au box d'étourdissement, l'immobilisation lors de l'étourdissement, l'efficacité de l'étourdissement, la suspension et la saignée.

2. Bibliographie

Une fois le plan établi, avec l'aide de l'OABA, tous les documents ont été rassemblés ainsi que toutes les informations nécessaires pour écrire le texte du Guide. Une première ébauche a pu être rédigée.

Parallèlement, il s'agissait de récupérer de nombreuses photographies qui allaient par la suite servir de support pour aider le dessinateur à mettre au point les illustrations dont on avait besoin.

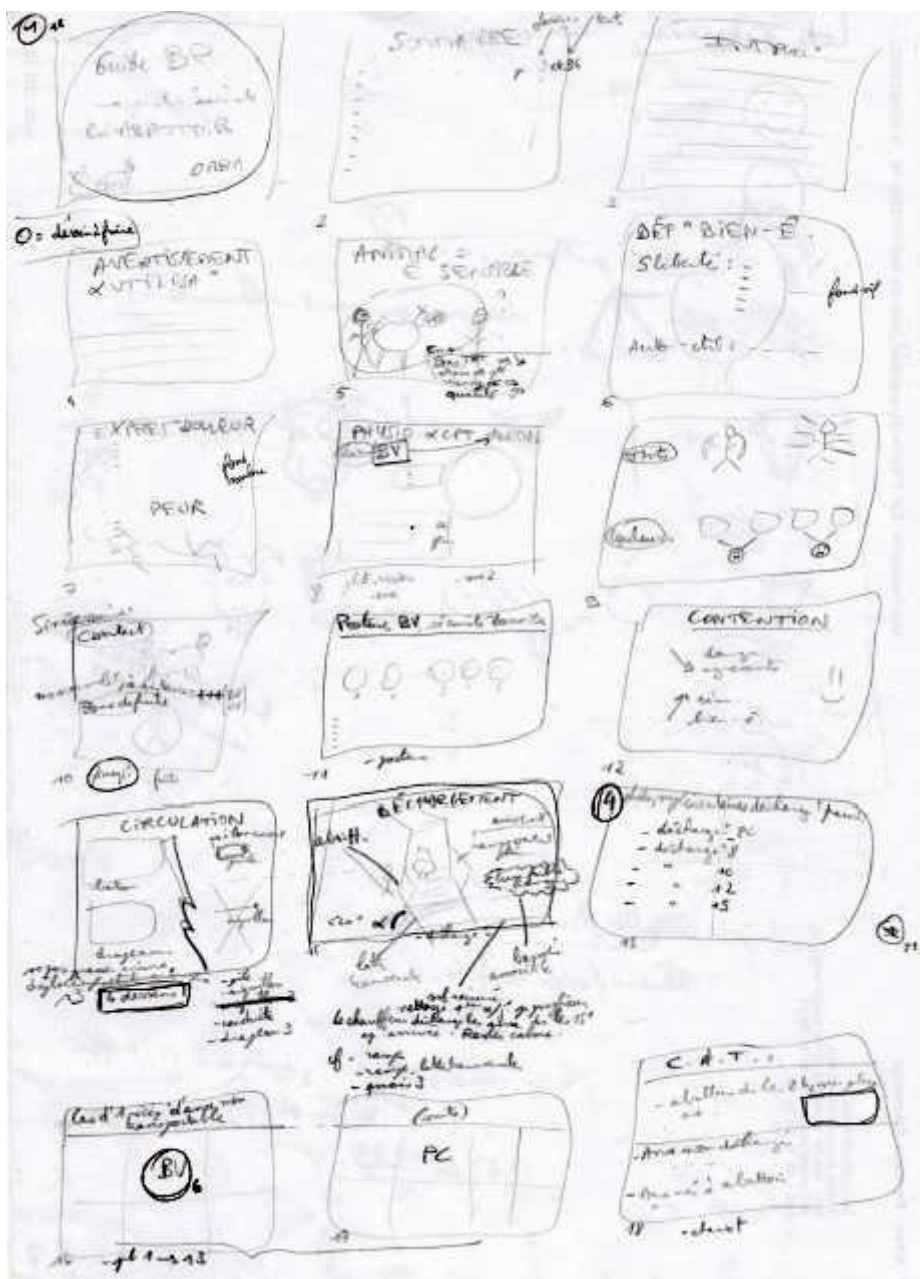
3. Conception du « story-board » : quelle présentation adopter ?

L'idée était de créer un document pédagogique, presque ludique, de façon à ce que les opérateurs d'abattoir ne soient pas rebutés par la prise d'information et retiennent les messages principaux. Le

but est que le livret soit utile et que la protection animale soit renforcée dans les abattoirs. Ainsi, le Guide a été initialement pensé sous forme de « bande-dessinée », ou du moins comportant de nombreuses planches d'illustrations, reprenant les idées-clés du texte réglementaire. Le format prévu était dès le départ un document A5, comportant entre 40 et 60 pages.

Secondairement, après avoir initié le « story-board » (voir la figure 3), est apparue la nécessité d'incorporer malgré tout un certain nombre de paragraphes de texte explicatif. L'idée de bande-dessinée a donc rapidement été exclue, pour se concentrer sur un guide constitué de pages illustrées un maximum (au moins une illustration par page), en format portrait et non paysage.

FIGURE 3. Première planche de l'ébauche du début du « story-board »



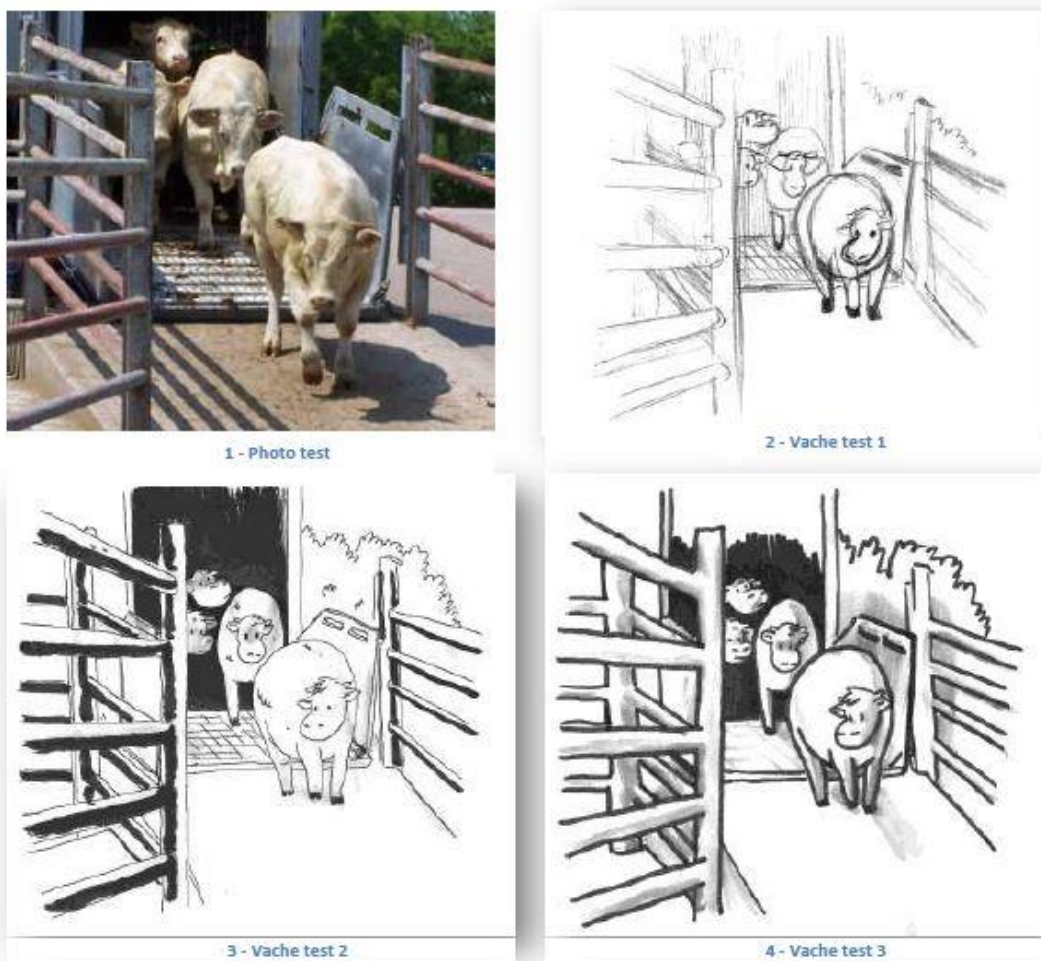
Le « story-board » élaboré présentait, diapositive par diapositive, les dessins qu'il allait falloir intégrer, dans quel ordre et avec quel texte pour l'accompagner, ainsi que les couleurs dominantes des pages.

Nous avons, au fur-et-à-mesure, décidé que les dessins humoristiques laisseraient trop de portes ouvertes aux critiques, bien que le côté ludique ait été intéressant. Il fallait également éviter l'anthropomorphisme, et la décision a été prise, dans la mesure du possible, de faire des dessins commentés, plutôt que du texte illustré (ce qui s'est avéré difficile du fait du besoin d'expliquer beaucoup de points, et donc de mettre un texte tout de même conséquent).

4. Listing des dessins et recherche d'un dessinateur

Le story-board étant bien avancé, il devenait nécessaire de commencer à travailler avec le dessinateur final. Nous avons envoyé une photo-test à plusieurs étudiants en école d'art potentiellement intéressés par le projet. Nicolas Boucher s'est montré enthousiaste et nous a fait parvenir trois dessins (voir la figure 4 ci-dessous).

FIGURE 4. Photo test et propositions du dessinateur Nicolas Boucher



Avec le président de l'OABA, nous avons apprécié le style du dessin numéro 2, du fait du rendu de la perspective, de la finesse mais précision du trait, et surtout de l'expression des animaux que le dessinateur a bien su capter. On devine leur appréhension du débarquement dans ce lieu inconnu, tout en évitant une humanisation excessive. Cependant, on aurait souhaité une forme des corps des animaux un peu moins ronde de façon à être un peu plus réaliste et ne pas tomber dans l'illustration pour enfants.

Suite à divers échanges avec le dessinateur, celui-ci nous a demandé une rémunération de 4000€, ce qui est bien trop élevé par rapport au budget prévisionnel alloué au Guide, non destiné à la commercialisation. Élevé également par rapport à l'estimation du travail faite par le spécialiste de la bande dessinée, Thierry Groensteen, qui estimait qu'un revenu de 1200€ serait correct. Ceci étant, nous en avons informé Nicolas Boucher qui n'a pas donné de réponse suite à cela.

Une autre piste nous a tournés vers une dessinatrice expérimentée en matière de représentations animales, Brigitte Renard, qu'il était possible d'employer à temps plein pendant 6 mois avec une aide de l'État de 80%. Ses dessins sont réalistes et la collaboration avec Brigitte Renard s'est avérée efficace.

Plusieurs listes d'une dizaine de commandes de dessins chacune ont donc été effectuées successivement, toutes accompagnées de photos-exemples ou de dessins personnels, précisant pour chacun la taille du dessin à faire, s'il devait être en couleur ou non, et sur quels détails insister. La dessinatrice envoyait ensuite à l'OABA ses propositions d'illustrations, qui me les soumettait ensuite, et nous effectuions les corrections nécessaires.

Cette étape a été la plus longue, nécessitant de nombreux échanges par mails, courriers et réunions.

5. Entretien avec la Chef du bureau de la Protection animale au Ministère de l'Agriculture

Le 15 juin 2011, un entretien s'est tenu avec Marie-Aude Montély, chef du bureau de la protection animale au ministère de l'Agriculture. Elle a confirmé les objectifs, la structure et présentation du Guide des professionnels, qui était alors en projet. Il serait constitué principalement d'organigrammes décisionnels.

Madame Montély s'est montrée intéressée par le projet et a émis l'avis que ce Guide serait très certainement complémentaire du Guide des professionnels, et non redondant. Elle a fait la demande de bien distinguer, dans le Guide, les références purement réglementaires, des recommandations personnelles. C'était un aspect que nous comptions déjà traiter ; par la suite, les points purement réglementaires ont été représentés par un surlignage jaune.

Le fait d'avoir l'approbation du ministère de l'Agriculture concernant ce Guide est un atout de crédibilité indéniable.

6. Présentation d'une première version du Guide à l'abattoir de Limoges

Il a été jugé nécessaire, à partir du moment où la maquette était déjà avancée, de la présenter à des opérateurs d'abattoir, principaux futurs intéressés par le Guide. Le but était de parler avec eux de leurs attentes concernant un tel guide, de voir si des sujets les intéressaient particulièrement, d'observer leur intérêt à la lecture du Guide, voir s'il y avait un nombre suffisant d'illustrations, un nombre trop important de pages, etc.

Ayant effectué le stage de 2^e année d'école vétérinaire à l'abattoir de Limoges, y ayant reçu un bon accueil, et l'OABA présentant sa relation avec cet abattoir comme cordiale (fait appréciable mais peu commun, car à l'heure actuelle les représentants de la protection animale sont malheureusement rarement bien reçus dans les abattoirs), il a été décidé de présenter le projet aux employés de cet abattoir.

Le directeur a été très conciliant et a organisé un roulement entre les opérateurs, de façon à dégager à chacun, par groupe de 5 à 10, une pause de 10 à 15 minutes pour discuter avec eux et leur montrer la maquette.

Le Guide leur a été présenté comme permettant à la fois d'améliorer la bien-traitance animale (en diminuant la souffrance et le stress des animaux) et la qualité de vie des opérateurs. Le sujet du Guide des professionnels et de sa complémentarité avec le nôtre a été également abordé.

Ce sont tout d'abord les 4 techniciens des services vétérinaires qui se sont présentés (qui travaillent plus en aval et ne savent pas forcément pointer les problèmes du doigt, selon eux). Ils pensent que la question de l'abattage rituel est une priorité car c'est un problème plus grave selon eux. Un autre problème soulevé est qu'il existe de plus en plus de vacataires (représentant à peu près 50% du personnel dans cet abattoir, en juillet 2012), venant seulement pour quelques semaines et se formant donc « sur le tas », ce qui fait que l'aspect de la protection animale est très rarement évoqué, faute de temps. Autre point : les opérateurs (hors techniciens) ne changent pas de poste lors d'une journée classique ; ce qui leur permettrait d'être plus « spécialisé » dans ce poste-là, mais également plus facilement exposés à la pénibilité du poste (l'OABA recommande de changer de poste toutes les heures pour diminuer le risque de fatigue, de stress et donc de mauvais traitements envers les animaux. En effet, quand on traite des centaines d'animaux par jour, le risque de devenir insensible n'est pas mince). Il importe que les employés soient encadrés par une personne suffisamment solide pour leur servir de conscience.

Les techniciens pensent que ce Guide « *ne ferait pas de mal* », tant qu'il est simple à aborder et permet de « *décortiquer la réglementation* ». Les inspecteurs ne peuvent pas fournir une surveillance permanente, il est donc impératif de pouvoir « *faire confiance* » aux opérateurs, et donc impératif qu'ils aient une formation minimale. Ils pensent également que ce Guide valorisera les opérateurs dans leur travail.

La dernière contrainte, selon eux, est située au niveau des bâtiments ainsi que du nombre de RPA, qui dépendent surtout de la réactivité et du bon-vouloir du directeur de l'abattoir.

Yves, un bouvier présent sur l'abattoir depuis 25 ans, pense que le plus important pour les animaux est d'être le plus calme possible, mais que ce n'est pas évident en fin de journée ou quand les animaux sont énervés (d'où l'importance de changer de poste). Un bon équipement (sol rainuré, barrières de protection, logettes à sens unique, etc.) aide à la conduite des animaux. Pour Yves, le problème majeur est dû au comportement des opérateurs au contact des animaux : il remarque que les animaux dangereux proviennent toujours des mêmes transporteurs (plus agressifs et nerveux dans leur comportement).

Dans cet abattoir, la plupart des opérateurs ont reçu une formation comportant un volet « protection animale », donc le Guide serait un peu redondant avec ce qu'on leur a déjà appris ; cependant, il s'avérerait utile pour les « nouveaux » et les vacataires. Selon lui, les mentalités ont bien évolué

depuis 25 ans ; les opérateurs sont moins réticents à se former, et globalement, dans cet abattoir, il n'a que peu de points à déplorer. Il soulève néanmoins un point en particulier : le nettoyage des sols avec un appareil à haute pression, pourtant bénéfique pour lutter contre les glissades des animaux, se fait parfois quand les animaux sont présents, et, provoquant du bruit, excite les animaux qui rechignent alors à avancer lors du déchargement, ce qui agace d'autant plus le transporteur, ce qui énerve davantage les animaux, etc. Il faudrait donc une organisation plus précise de ces tâches (nettoyer en l'absence des animaux).

D'autres bouviers, présents sur l'abattoir depuis quelques années, et ayant eu une formation de protection animale, pensent que le problème majeur est l'assomage (lors de l'étourdissement au matador) : le box de contention (dit « piège ») est parfois trop grand, le bovin s'excite, est tout seul et cela prend trop de temps de l'étourdir (d'où l'intérêt d'une bonne contention et d'un box adapté à la taille de l'animal) ; parfois il est également difficile de faire rentrer l'animal dans le box. Un autre problème est l'usage de la pile électrique, encore présent en bouverie du fait que les animaux sont réticents à avancer (les bouviers évoquent le fait qu'ils sentent les odeurs des animaux les précédant). Pour les porcs, ils commencent à utiliser des claquettes (sortes de tapettes), au lieu de bâtons ; ils sont ouverts à toute méthode non traumatisante, permettant de faire avancer plus facilement les animaux, comme les drapeaux, suggérés par Temple Grandin (2011).

Ils estiment qu'un bon point est qu'en règle générale, les « *nouveaux* » opérateurs, travaillant pendant une période courte, sont davantage postés sur la chaîne en aval, plutôt qu'en amont avec les animaux vivants. Autre point : ils sont davantage surveillés par les vétérinaires, ce qui réduit le nombre de problèmes rencontrés. En effet, étant encadrés et ne souhaitant pas créer de problèmes, ils respectent en général davantage les règles de protection animale. D'où, là encore, l'intérêt d'encadrer les opérateurs.

Regardant le Guide, ils trouvent, de façon étonnante, que certains textes devraient être mis plus en avant, au détriment des dessins qui peuvent être réduits en taille. Ils trouvent que le Guide est intéressant, surtout pour les nouveaux travailleurs. Le contenu reprend beaucoup d'éléments de la formation qu'ils ont reçue. Le texte n'est pas trop abondant à leurs yeux, ils jugent notamment nécessaire d'expliquer le comportement des bovins (ainsi que leurs caractéristiques propres comme la vision, etc.).

Viennent ensuite des opérateurs chargés de la saignée jusqu'à l'habillage, ayant également reçu une formation. Ayant été auparavant chargés du poste d'étourdissement, ils trouvent que les animaux énervés sont les plus difficiles à gérer (d'où l'intérêt de ne pas les énerver en amont) ; ils pensent que le principal élément est la présence d'un bon système de contention, pour moins de risques et plus de sécurité. Ils se montrent également intéressés par l'existence des différents types d'étourdissement et se posent la question duquel est le plus efficace. Enfin, ils commentent le Guide en le jugeant « *bien fait !* ».

Enfin, trois opérateurs au poste de saignée des ovins, travaillant dans cet abattoir depuis 9 ans, ont eu une formation récente (il y a un an). Ils pensent que leur principal souci est quand la chaîne « *se bloque* » : si la cadence en aval n'est pas régulière, mais que celle en amont l'est, les animaux

étourdis ne peuvent pas être saignés dans le temps imparti et risquent de reprendre conscience. D'où l'intérêt de toujours bien vérifier si un opérateur est disponible au poste de saignée avant d'étourdir un animal. Lorsque ces opérateurs se retrouvent en bouverie, ils jugent utiles les barrières qui leur permettent de se sentir en sécurité.

Ils ont pris le temps de lire le Guide en entier et l'ont trouvé intéressant. « *Il n'y a rien à y enlever ni à rajouter, le Guide est complet, nous sommes épatés.* » Ils vont reprendre une formation prochainement et pensent que le Guide ferait un bon support écrit, qu'ils se feraient « *un plaisir de mettre sur leur table de nuit en guise de livre de chevet* ». En effet, ils considèrent qu'« *il est toujours mieux de savoir ce qu'on fait, plutôt que de faire tout et n'importe quoi* ».

On constate donc, au travers de ces entretiens, que la plupart des opérateurs est sensible à la protection animale, et que, au fil des années, eux-mêmes se rendent compte de ce qui est le mieux pour l'animal (comme par exemple : ne pas crier).

7. Entretiens avec le maquettiste

Plusieurs entretiens ont été nécessaires avec le maquettiste, Jacques Lemarquis, afin de préciser les attentes en matière de « couleurs dominantes » du Guide, de précisions finales dans la mise en page. Onze versions du Guide ont été nécessaires avant d'aboutir à la douzième, définitive. Le Guide a été envoyé à l'impression à la fin du mois d'août 2013.

La couverture a été réalisée avec l'aide d'un graphiste, Johann Müller. L'illustration est toujours de Brigitte Renard. Elle représente les trois espèces qu'évoque le Guide. Le but était qu'elle soit particulièrement belle et donne envie aux opérateurs d'ouvrir le Guide.

D. Rôle de l'OABA dans la conception du Guide

L'OABA a, depuis le début, guidé le choix des sources. La rédaction du texte et le choix des illustrations ont été laissés très libres, mais de temps à autres, l'OABA soumettait quelques-unes de ses propres recommandations en matière de protection animale.

Le Guide est donc à la fois un travail personnel et celui de l'OABA, c'est pourquoi le président Jean-Pierre Kieffer en a rédigé la conclusion.